

Angers, vendredi 24 juillet 2020

## Christophe BÉCHU réélu Président du Pôle métropolitain Loire Angers

**Le Comité syndical du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) a été installé ce vendredi 24 juillet 2020. À cette occasion, Christophe BÉCHU a été réélu Président du Bureau pour un mandat de 6 ans. Le Pôle métropolitain Loire Angers est composé de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole ainsi que des Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.**

Christophe BÉCHU, 46 ans, est Président de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole et Maire d'Angers depuis 2014. Le Comité syndical compte 39 membres parmi lesquels 13 forment le Bureau\*.

Totalisant 65 communes et plus de 375 000 habitants, le Pôle métropolitain est un syndicat mixte exclusivement composé d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il regroupe 3 EPCI parmi les 9 que compte le Maine-et-Loire. Il traduit la volonté des intercommunalités de coopérer autour de projets communs et de renforcer les complémentarités et les solidarités entre les territoires urbains, périurbains et ruraux.

### Compétences et moyens

Doté d'un budget de 1,7 M€, le Pôle métropolitain Loire Angers a pour principales missions l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Il mène aussi des activités d'études, d'animation, de coordination, de communication et de contractualisation autour d'axes stratégiques tel que le développement économique, touristique et commercial, l'emploi et l'insertion, l'habitat et le foncier, les transports, les services de proximité et l'énergie.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain est responsable de la mise en œuvre d'un programme européen de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) « Loire Angers et Layon » autour de 6 axes d'intervention : le soutien à l'économie de proximité, la participation à la transition énergétique, le renforcement de l'offre touristique, la préservation et la valorisation des richesses écologiques du territoire, le soutien aux études stratégiques territoriales et la coopération.

### SCoT et PCAET

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui fixe le cadre des politiques publiques à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes pour une durée de 20 ans. Il émet les grandes orientations de l'organisation du territoire en matière de logements,

déplacements, préservation de la biodiversité et des espaces agricoles ou encore commerces afin de satisfaire les besoins de la population tout en préservant les ressources.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) Loire Angers vise à coordonner la transition énergétique des 3 EPCI. Il est défini par une stratégie globale en cohérence avec les engagements internationaux de la France. La mise en œuvre des actions est ensuite déclinée à l'échelle du territoire pour tenir compte des spécificités locales.

\*La composition du Bureau du Pôle métropolitain :

- Président : Christophe BÉCHU (Angers Loire Métropole)
- 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Roselyne BIENVENU (Angers Loire Métropole)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Marc SCHMITTER (Loire Layon Aubance)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-Jacques GIRARD (Anjou Loir et Sarthe)
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Roch BRANCOUR (Angers Loire Métropole)
- Membre : Henri LEBRUN (Anjou Loir et Sarthe)
- Membre : Elisabeth MARQUET (Anjou Loir et Sarthe)
- Membre : Sandrine BELLEUT (Loire Layon Aubance)
- Membre : Jean-Yves LE BARS (Loire Layon Aubance)
- Membre : Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance)
- Membre : Corinne BOUCHOUX (Angers Loire Métropole)
- Membre : Franck POQUIN (Angers Loire Métropole)
- Membre : Jean-Charles PRONO (Angers Loire Métropole)